

pareil cas, ils s'adressent à nos agents diplomatiques ou consulaires qui, conformément à leurs instructions, refusent de régulariser leur position, et de leur délivrer les certificats d'immatriculation qui leur sont nécessaires. Enfin, ils sont obligés de revenir, après avoir perdu leur temps et les ressources qu'ils pouvaient posséder.

» Pour obvier à ces inconvénients, il importe, Messieurs, que vous vous absteniez avec soin de viser pour l'étranger les passeports à l'intérieur, et les livrets des ouvriers, et je vous recommande de prémunir les titulaires de ces titres, qui ont l'intention de sortir de France, contre les difficultés qui les attendent s'ils négligeaient de se pourvoir d'un passeport à l'étranger revêtu du visa de l'un des agents diplomatiques ou consulaires du pays où ils veulent aller.

» Les ouvriers pourront être laissés en possession de leur livret, outre le passeport à l'étranger qui leur sera délivré, à la charge de mentionner sur chacun de ces titres l'existence de l'autre.

» L'article 8 de la loi précitée défendant de faire sur les livrets aucune annotation favorable ou défavorable, vous voudrez bien ne pas perdre de vue que vous ne devez jamais y inscrire les attestations qui vous seraient demandées par l'ouvrier, touchant sa moralité et sa conduite.

» Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien vous conformer très-exactement aux dispositions qui précèdent.

» Agréés, etc. Le Préfet du Nord, VALLON.

### TRIBUNAUX.

PROCÈS PROST. — AFFAIRE DE LA COMPAGNIE DES CAISSES D'ESCOMPTE.

Audience du 15 septembre.

Dans l'audience du 15 septembre, le tribunal a terminé l'audition des témoins appelés par le ministère public. M. le président a ensuite interrogé le prévenu Prost, puis la parole a été donnée à M. le substitut impérial Ducreux qui a soutenu la prévention, non-seulement contre le prévenu principal, mais aussi contre les membres du conseil de surveillance défaillant.

M. Rivolet doit plaider pour les liquidateurs judiciaires avant que le tribunal entende M. Du Miral; avocat de M. Prost.

### CULTURE DU COTON EN ALGÉRIE.

Le renchérissement successif des cotons, en présence du développement croissant de notre production manufacturière, et bien d'autres motifs encore, donnent à la question de la culture de cette plante textile une importance de jour en jour plus grande.

En abordant un pareil sujet, les regards se portent naturellement sur l'Algérie, dont le sol éminemment propre à cette culture n'attend que des bras et des capitaux suffisants pour réaliser les promesses chaque année renouvelées par les exploitations individuelles et bornées auxquelles se livrent, avec un succès de plus en plus encourageant, quelques hommes d'initiative et de progrès.

Le *Moniteur algérien* fait connaître le résultat de leurs efforts pendant la campagne présente. Ce compte-rendu, que nous nous empressons de reproduire, puise cette année un nouvel intérêt dans la création du nouveau ministère de l'Algérie, qui a déjà donné, depuis sa fondation, des preuves nombreuses et non équivoques de sa sollicitude éclairée pour les grands intérêts de notre colonie africaine :

« Le recensement des cultures ensemencées pour la présente campagne a donné pour résultat

le chiffre de 2,058 hectares, dont 1,332 en longue-soie, et 696 hectares en Louisiane ou courte-soie.

» Comme les années précédentes, la province d'Oran laisse les deux autres bien loin derrière elle. Son contingent, qui l'emporte sur celui des provinces de Constantine et d'Alger réunies, est de 1,082 hectares. La province de l'Est vient ensuite; ses cultures couvrent 895 hectares. Quant à celle du Centre, elle n'en compte que 81 hectares.

» On remarque dans les espèces cultivées la même distinction que dans les campagnes antérieures. Ainsi, du côté d'Oran, on s'adonne exclusivement ou à peu près au long-soie, tandis que du côté de Constantine les planteurs donnent la préférence au court-soie.

» Voici le détail des chiffres par espèces :

| Provinces.  | Longue-soie. | Courte-soie. | Ensemble.  |
|-------------|--------------|--------------|------------|
| Oran.       | 1,078 hect.  | 4 hec.       | 1,082 hec. |
| Constantine | 231 —        | 564 —        | 895 —      |
| Alger.      | 54 —         | 28 —         | 81 —       |

Totaux. 1,362 hect. 696 hec. 2,058 hec.

» Les localités où se remarquent les cultures les plus étendues sont toujours les plaines de l'Habra et du Sig. Les plantations de l'Habra (rive gauche) forment 514 hectares; celles du Sig, 315 hectares.

» Dorénavant, la plaine si fertile de la Mina prendra aussi un rôle brillant dans la production. Les concessionnaires récemment installés à Relizane ont largement débuté cette année, puisque dix-huit d'entre eux ont entrepris 131 hectares de coton.

» Comme on le voit par ces indications, la culture se soutient. Malheureusement la sécheresse persistante du printemps, qui a déjà été si préjudiciable aux céréales, a, dans un certain nombre d'endroits, nu à son développement des jeunes plants; on doit donc s'attendre à ne pas voir les efforts de la campagne de 1858 couronnés d'un égal succès partout. Le nombre des planteurs, dans les trois provinces, s'élève pour cette année à 460. Ce chiffre ne comprend, bien entendu, en fait de planteurs indigènes, que les propriétaires isolés. Le dénombrement des gens de tribus qui ont pratiqué des essais le grossirait considérablement; mais le chiffre de ces essais, accomplis pour la plupart sur de très petites échelles, détruirait la proportion normale entre les planteurs et les cultures.

» Nous mentionnerons donc ces essais à part : dans la subdivision d'Orléansville, les indigènes, procédant par centaires, ont ensemencé ensemble 2 hectares 15 ares. A Djelfa et à Laghouat, ils ont ensemencé 9 hectares 17 ares. Les tribus des caïdats de Bone et de l'Edough ont cultivé 92 hectares; celle de la Calle, 9 hectares.

» Les plantations d'El-Outaïa, dirigées par le chef de la pépinière de Biskra, comptent 11 hectares de plants conservés des années précédentes. D'après les rapports reçus à la date du 31 juillet dernier, les plants se sont bien comportés. La quantité de fleurs et de capsules était innombrable. La cueillette était déjà commencée.

### TAXE DU PRIX DU PAIN

dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

| Prix du pain par pains d'un kilog. 1/2 :   |      |
|--|------|
| Pain de ménage, le kilogramme.             | 25 » |
| Pain de 2e qualité, idem.                  | 28 » |
| Pain blanc, idem.                          | 31 » |
| Pain de fleur (dit pain français, 125 gr.) | 5 »  |
| Les huit pains.                            | 40 » |

encore à vos anciens, le cadeau que je viens de lui faire le réduirait probablement en quelques mois à la mendicité. Non, il faut s'en tenir aux créanciers hypothécaires actuels, et comme leurs prétentions ne s'élèvent qu'à quelques milliers de thalers, je vous permets, monsieur le ministre, de les payer non pas de votre caisse, mais bien de la mienne! Et, afin qu'aucune souillure ne s'attache au cadeau que je vous fais, monsieur de Pollnitz peut se regarder par là comme indemnisé de la peine qu'il s'est donnée, dites-vous, pour la construction et l'arrangement de cette maison. Mais, malheur à vous, Pollnitz, si j'entends encore parler d'extravagances et de supercheries de cette espèce, si vous ne renoncez pas enfin à cette conduite légère qui se rit des lois et de la moralité, et si vous ne vous décidez à mener une vie honorable et digne, comme il convient à un serviteur, à un chambellan du roi. C'est la dernière fois que j'ai de l'indulgence pour vos folies : s'il m'en revient encore aux oreilles, je serai un juge sévère, un souverain inexorable.

— Votre Majesté me précipite dans un abîme de désespoir, dit Pollnitz. Votre Majesté demande que mon avenir soit pur et exempt de dettes, tandis que le passé l'obscurcira et pésera sur lui comme un cauchemar. Comment puis-je éviter de contracter de nouvelles dettes quand je n'ai pas assez d'argent pour éteindre les anciennes? Si Votre Majesté veut que je puisse ne plus en faire dorénavant, il faut qu'elle m'accorde la faveur de payer celles qui existent, et dont malheureusement la maison de la Jagerstrasse ne répond que pour une bien faible partie.

Après avoir marché quelques instants, le roi s'arrêta devant Pollnitz et lui dit :

### FAITS DIVERS.

— On n'a pas oublié le duel de M. de Pène. Aujourd'hui, la principale victime d'une rencontre qui, pendant un moment, a tant occupé l'opinion publique, est complètement remise de ses blessures. Le *Nord*, de Bruxelles, publie aujourd'hui un feuilleton de l'ancien rédacteur du *Figaro*.

Rendu à la santé et se portant « comme le dieu de la santé lui-même », M. de Pène se hâte de déclarer avec esprit « qu'il n'a plus la moindre avarie, partant plus de titre à la sympathie publique qui le berçait naguère si doucement sur ses genoux. » Certes, ajoute-t-il, le sieur Malblâtre ne reconnaît plus dans le baigneur au teint fleuri le blême pensionnaire qu'il a logé pendant un mois.

C'est ainsi que tout se termine aujourd'hui... par des feuilletons.

— Au moment où l'on s'occupe de la question du télégraphe transatlantique, nous croyons devoir mentionner la lettre suivante sur ce sujet, adressée au *Phare de la Loire* par M. Guépin : Nantes, 10 septembre.

Mon cher concitoyen, quelques personnes qui se préoccupent très-vivement du câble métallique qui relie le vieux monde au nouveau, m'ont demandé — l'une d'elles par écrit — une explication, si possible, dans votre journal, au sujet de l'interruption de la télégraphie entre l'Angleterre et Terre-Neuve. Voici mon explication fort simple :

Un fil métallique très-long, plongé dans des liquides différents, devient une pile véritable, non-seulement il reste *agent télégraphique*, mais il devient encore *agent moteur*.

Si sur le trajet d'un fil de nos télégraphes vous placez ici de l'eau salée, là de l'eau acidulée, et si les piles télégraphiques sont faibles, bien certainement vous aurez des erreurs de signes.

Si, au lieu d'eau salée et d'eau acidulée, vous mettez de l'eau très froide et de l'eau très chaude votre fil télégraphique, s'il est très long, deviendra encore une pile galvanique.

Qu'est-ce que le câble transatlantique? un câble immense qui plonge dans une mer à des degrés divers de salure et de chaleur. Vienne un courant d'eau glacée et presque douce, un courant produit par les glaces polaires, un courant de 50, de 100 lieues de large, le câble, dans 100 lieues de long, aura un état tout différent de celui qu'il offrira en-deçà et au-delà. Ces états différents constitueront le câble lui-même à l'état d'agent moteur, et c'est ce qui doit avoir lieu, c'est ce qui a lieu.

Je suis convaincu qu'avec des piles d'une très forte tension, on pourra remédier à cet inconvénient, que rien même ne sera plus facile.

Votre affectionné, A. GUÉPIN.

— On lit dans le *Phare de la Loire* :

« Un bruit assez étrange circule depuis quelques jours, de porte en porte, dans le quartier du Marchix. Il y a quinze jours environ mourait à Nantes un individu très-riche, et doué, paraît-il, d'un esprit des plus bizarres. Ce prévoyant personnage aurait laissé un testament contenant une clause que nous vous donnons en mille à deviner. La crainte d'une inhumation précipitée et de ses horribles conséquences se serait-elle emparée de l'esprit du mourant? ou ne le dit pas, mais on affirme qu'il a pris ses précautions pour se réserver une compagnie, même dans la tombe.

» Les conditions inscrites sur le testament sont tentantes à une époque où l'on se plaint de la cherté des loyers; le défunt offre dix francs

par nuit à la personne qui, durant deux années, viendra régulièrement dormir auprès de son cercueil, dans un mausolée, sans doute. Au bout de ce temps, et si la personne en question a scrupuleusement rempli ses engagements, apparemment on n'exigera pas d'elle une conversation enjouée ni une instruction solide, une récompense de 2,000 fr. lui sera accordée. Avouez que cet argent aura été bravement gagné.

— Nous lisons dans la *Guienne* :

Avant-hier, à une heure déjà avancée de la nuit, un habitant des Chartrons traversait les Quinconces, se retirant chez lui. Parvenu à la hauteur du corps-de-garde, aujourd'hui occupé pour cause de démolition, un individu à mine suspecte vint à lui et lui débita la phrase usuelle en pareille circonstance :

« Monsieur, la bourse ou la vie! »

La personne ainsi interpellée crut s'apercevoir que son agresseur tenait à la main quelque chose qui ressemblait fort à une arme. La résistance lui paraissant impossible, elle allait s'exécuter et venait même de livrer son portemonnaie, lorsqu'un troisième acteur vint se mêler tout-à-coup à cette scène improvisée. Celui-ci s'enquit des causes de l'altercation, et s'adressant à la victime :

« Monsieur, lui dit-il, on n'apaise pas les appétits de pareilles gens avec quelque menue monnaie; engagez-vous à compter à cet homme une somme de 100 fr. demain au matin, et je répons de votre sûreté; je vous accompagnerai même à votre domicile.

Que faire? La lutte était trop inégale. L'habitant des Chartrons s'exécuta et signa même, dit-on, sur place, l'engagement de payer, dès le lendemain au matin, la somme de 100 fr. : après quoi, il fut libre de repartir, et suivant la promesse faite, fut même fort poliment reconduit jusque sur le seuil de son habitation.

Mais la nuit porte conseil, et, du reste toute médaille a son revers.

Le volé, qui avait son engagement sur le cœur et qui tenait fort médiocrement à se montrer loyal dans une telle conjoncture, se prit à penser qu'il connaissait un agent de police dans son quartier et qu'il ne ferait pas mal de s'adresser à lui avant de partir pour le rendez-vous assigné.

L'agent, après l'avoir écouté, lui conseilla de pousser l'affaire jusqu'au bout, se chargeant à lui tout seul du dénouement.

Ce qui fut dit fut fait. — On trouva le voleur à son poste, et bientôt il fut conduit sous les verrous.

— On lit dans l'*Emanipation* de Bruxelles :

« Ce n'est pas sans émotion que les habitants de la ville de Hasselt, ont vu dernièrement paraître chez eux, une de leurs concitoyennes, M<sup>lle</sup> Aldegonde Brillouet, sœur de charité, l'une des quatre héroïnes qui, pendant la guerre de Crimée, ont prodigué leurs soins et leurs veilles aux blessés de ces sanglantes mêlées.

Cette respectable sœur portait sur sa poitrine les insignes de la Légion d'honneur, digne récompense de son noble et généreux dévouement à l'humanité.

M<sup>lle</sup> Brillouet est née à Hasselt et dirige actuellement un établissement d'aliénés à Charonton, en France; elle figure parmi les quatre sœurs dont les soldats de Crimée ont fait lithographier le portrait, en reconnaissance des services rendus par ces femmes, aussi courageuses que charitables.

— Deux gendarmes de Hambourg ont arrêté dernièrement sur le territoire de la ville un commerçant prussien poursuivi pour banqueroute frauduleuse, qui fut transporté à Pinnberg. On donna immédiatement avis de cette

— Votre Majesté me permet-elle de lui adresser une prière? dit monsieur de Boden, en jetant un regard plein de compassion et de bonté sur Pollnitz, qui se tenait à côté de lui, atterré, la tête perdue.

Le roi fit un signe de tête affirmatif, et le ministre continua :

— Votre Majesté vient de me rendre si riche et si heureux par sa faveur, que j'ai bien le droit et que je sens l'obligation de donner à d'autres un peu de ma richesse et de mon bonheur. Par ordre du feu roi, monsieur le baron de Pollnitz a dressé le plan de cette maison; il en a ensuite ordonné à sa guise tout l'ameublement plein de goût et de splendeur; il est donc possible que monsieur le baron ait cru qu'elle lui était destinée. En tout cas, je lui dois de la reconnaissance, car, dans ma simplicité, je ne me serais pas entendu à faire aussi bien que lui. Permettez-moi donc, Sire, de m'acquitter, en respectant les petites hypothèques dont monsieur de Pollnitz a grevé cette maison et en les faisant transférer à ma charge.

Le roi attacha ses regards pénétrants sur le chambellan, qui commençait déjà à se remettre et relevait la tête avec un courage nouveau.

— Qu'avez-vous à répondre à cette proposition? lui demanda-t-il.

— Que je l'accepterai avec bonheur, si Votre Majesté le permet, et que je demanderai seulement à monsieur le ministre s'il ne reconnaît que les hypothèques déjà existantes sur cette malheureuse maison, ou bien celles que j'avais l'intention de laisser prendre encore.

— Oh! s'écria le roi en riant, vous êtes et vous serez toujours un fou, et même un fou incorrigible! Si le pauvre Boden devait satisfaire tous les créanciers que vous pourriez ajouter

— Tu es un homme si effronté et si extravagant qu'il faut ou te chasser ou rire de ta folie. Je me souviendrai seulement que mon père et mon grand-père en ont déjà ri; provisoirement je les imiterai, j'en rirai aussi, comme des rabiotes plaisants du facétieux monsieur Rath, mon singe. Toutefois, monsieur Rath lui-même a été puni et battu hier parce qu'il a été trop effronté dans ses singeries. Que monsieur Rath-Pollnitz remarque bien ceci : je paierai ses dettes cette fois encore; mais s'il lui plaît d'en faire de nouvelles, j'oublierai qu'il a été le bouffon de mon aïeul et de mon père et je ne me rappellerai qu'une chose : c'est qu'un homme qui s'endette si légèrement ne peut être mon chambellan et mon maître des cérémonies. Pen- sez-y donc bien, monsieur le baron de Pollnitz, et allez maintenant dans la Jagerstrasse avec le ministre des finances pour lui montrer sa maison (1). Allez, messieurs.

Quand ces deux messieurs eurent quitté le salon, Frédéric réfléchit quelque temps, absorbé dans ses pensées. Il paraissait ignorer qu'il n'était pas seul, et que Fredersdorf était dans l'embrasure d'une fenêtre, où il s'était retiré dès l'entrée du roi, et d'où il avait été spectateur désespéré et tremblant de la scène qui ruina aussi tous ses plans et toutes ses espérances.

Tout à coup le roi traversa rapidement la pièce et s'arrêta juste devant Fredersdorf. Ses yeux, d'ordinaire si brillants, étaient comme voilés par un nuage, et une expression de tristesse était empreinte sur son visage.

« Fredersdorf, dit-il d'une voix si douce et si

(1) Cette maison est occupée aujourd'hui par la Banque royale.

tendre que le cœur du valet de chambre trembla et qu'une pâleur extrême se répandit sur ses joues; Fredersdorf, il est donc vrai que vous tous, vous ne voyez toujours en moi que le roi et jamais l'homme! Que jamais vous n'avez d'affection pour votre prince, mais toujours de l'envie, de la haine et de la colère, toujours de la méchanceté et de la perfidie! Et toi aussi, Fredersdorf, toi aussi tu nourris ces sentiments-là, toi que j'ai aimé, non pas comme un maître aime son serviteur, mais comme un ami, devant qui j'ai souvent oublié que j'étais un prince, qui ne pense uniquement que j'étais en face d'un homme dont le cœur compatissait à mes soucis, à mes chagrins, et qui nourrissait un peu d'affection pour l'homme et non pour le prince? Hélas! voulez-vous donc tous me rendre défiant et insensible; voulez-vous donc tous travailler à durcir mon cœur comme la pierre et à fermer mon âme à l'amour et à la confiance? Oh! un jour viendra où vous me nommerez insensible et dur, défiant et sans affection, et personne ne dira alors que c'est l'ouvrage de ceux que j'aimais et en qui j'avais confiance!

— Pitié, pitié! mon roi, dit Fredersdorf, se jetant aux pieds de Frédéric. Tuez-moi, foudroyez-moi de votre colère, soyez sans indulgence, sans attachement pour moi. Oh! Votre Majesté ignore combien je l'aime, elle ignore que je ne vis que pour elle; mais j'ai un cœur ambitieux, et, dans ma soif d'ambition, il ne me suffisait pas d'être le serviteur de mon roi, je voulais être aussi un homme puissant et influent, je voulais m'élever très-haut, pour voir bien bas au-dessous de moi ceux qui croient maintenant pouvoir me regarder avec dédain, avec mépris, parce que je ne suis qu'un valet de chambre et non un illustre seigneur. Voilà,

capture  
lendem  
police  
l'inculp  
grand  
deux ar  
ribles  
du ban  
avec se  
qu'ici.

Pa

CH

VO

Train

L

D

PRIX

Départ

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»